



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Document 199-F

27 mars 1998

Original: anglais

français

espagnol

*Pour information*

---

SÉANCE PLÉNIÈRE

Commission européenne

LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT:  
LE RÔLE DE L'UNION EUROPÉENNE



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le  
D/sindev - rev.2

***La Société de l'Information et le développement :***

***le rôle de l'Union Européenne***

-----

***Communication de la Commission***

***au Conseil***

***au Parlement Européen***

***au Comité Economique et Social***

***et au Comité des Régions***

Communication de M. Bangemann en accord avec MM. Marin et Pinheiro

TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>Introduction</b> .....	4
<b>A. Le défi de l'intégration des PED à la société globale de l'information</b> .....	4
1 L'apport des technologies de l'information et des communications (TIC) au développement .....	4
2 Les défis à relever par les PED .....	6
<b>B. L'action communautaire et ses perspectives</b> .....	8
3 La contribution de l'Union européenne à la promotion de la société de l'information dans les pays en développement.....	8
4 Pour une nouvelle impulsion à l'action vers les PED .....	10
<b>Conclusions</b> .....	14
<b>Annexe 1</b> - Liste des acronymes.....	16

## **Introduction**

Les mutations engagées vers la société de l'information concernent potentiellement la majorité des activités humaines, qu'il s'agisse d'apprendre, de communiquer, de travailler ou de se distraire. Ceci est également vrai pour les pays en développement (PED), quelque soit la diversité des situations des marchés, des politiques ou des capacités technologiques. Cette Communication présente un ensemble d'orientations et de mécanismes pour contribuer à la participation des PED à la société de l'information, non seulement comme consommateurs, mais encore comme acteurs.

La Conférence du G7 sur la société de l'information tenue à Bruxelles en février 1995 a manifesté son souci d'éviter d'accentuer encore le fossé qui sépare les pays industrialisés de ceux en développement, et a invité à *“une vision commune de l'enrichissement humain”*<sup>1</sup>: *“Notre action doit contribuer à l'intégration de tous les pays dans un effort global. Les pays en transition et ceux en développement doivent se voir reconnaître la possibilité de participer pleinement à ce processus comme il doit permettre des sauts technologiques et stimuler les développements sociaux et économiques.”* La Conférence sur la société de l'information et le développement, organisée à Midrand du 13 au 15 mai 1996 à l'invitation du président Mandela, réunissant plus de 50 pays et Organisations internationales, s'est centrée sur l'identification des besoins spécifiques des pays en développement et sur la démonstration des potentiels des nouvelles technologies (voir Annexe complémentaire 6). Elle a permis une réflexion conjointe sur les règles communes qui s'imposent, sur des lignes de coopération pour la construction de la société globale de l'information et sur des priorités propres au développement. L'Egypte s'est engagée à l'organisation du suivi de cette conférence.

L'UE pour sa part a engagé un effort de redéfinition et de modernisation de ses relations avec chacune des principales régions en développement, offrant une opportunité de prendre en compte la dimension de la société de l'information dans les relations avec elles. Pour l'action communautaire, il s'agit d'établir un cadre de référence, assurant les cohérences nécessaires et favorisant les synergies possibles entre les différentes politiques et rechercher une coordination avec les activités des Etats Membres et celles des Organisations internationales concernées. A cette fin, une approche régionale est préconisée, pour inscrire l'action à la fois dans le contexte des relations existantes et dans celui des instruments de coopération disponibles. Vis-à-vis des partenaires extérieurs, le message doit être réaliste et attirer leur attention sur les enjeux des bouleversements en cours et sur le niveau des efforts qui leur incombent.

## **A. LE DEFI DE L'INTEGRATION DES PED A LA SOCIETE GLOBALE DE L'INFORMATION**

### **1 L'apport des technologies de l'information et des communications (TIC) au développement**

1.1 Comme explicité à l'occasion de la Conférence de Midrand et de celle de Rome pour la Méditerranée, la société de l'information (SI) mobilise des technologies révolutionnaires et pervasives qui modifient profondément l'organisation du travail, de l'enseignement et plus généralement de la société. Elle s'accompagne d'une réduction des contraintes du temps et d'espace et offre une panoplie d'outils nouveaux d'une puissance sans précédent permettant aux PED

---

<sup>1</sup> Réunion des Ministres des pays du G7 et des Etats Membres de l'Union européenne, Bruxelles le 26 février 1996.

d'effectuer certains sauts technologiques, en faisant l'économie des étapes intermédiaires qu'ont connues les pays industrialisés. La complexité grandissante des relations économiques et l'accumulation des savoirs et des expériences sur une échelle inédite précédemment constituent un facteur d'intégration croissante au plan mondial. Toutefois les pays qui se fermeraient à ces mutations s'isolant ainsi tant des réseaux d'échanges commerciaux et des flux d'investissements que des réseaux de la création scientifique et culturelle et de leur diffusion s'exposeraient au risque d'être marginalisés. Par ailleurs, dans certains pays, il existe un risque de voir se créer une société à deux vitesses, où seule une partie de la population aurait accès aux nouveaux réseaux, services, équipements et serait capable de les utiliser avec aisance et de jouir des avantages qu'ils procurent.

1.2 Sur le plan technologique, l'évolution vers la société de l'information mobilise une **panoplie d'outils nouveaux** dont la diffusion est largement engagée dans les PED. La **téléphonie mobile cellulaire** connaît une croissance explosive, en particulier quand elle pallie les carences des réseaux fixes. En matière de communications par **satellite**, les technologies géostationnaires évoluent (multispots ou d'accès à la demande) et les systèmes de basse et de moyenne orbite offriront prochainement des services globaux. Ces technologies sont moins intensives en capital et mieux adaptées à des zones éloignées et à des habitats dispersés (commutateurs à énergie solaire, VSAT). Les capacités des **câbles optiques** augmentent et les liaisons se multiplient, comme celles en réalisation entre le Chili et les autres pays de la côte Pacifique de l'Amérique du Sud ou le projet FLAG reliant l'Europe et l'Asie via la Méditerranée. **Internet** et la technologie WWW constitue une plate-forme d'intégration pour d'autres technologies qu'il s'agisse des applications des lignes RNIS ou des serveurs de routage ATM. Déjà des projets très diversifiés s'appuient sur de telles solutions et quasiment toutes les ONG actives sur le terrain les utilisent. Les **téléports** constituent des "berceaux d'accueil" pour des activités de télétravail notamment pour les services à forte intensité d'emplois tels que les statistiques, les comptabilités, la production de software ou les systèmes de réservation aérienne (Ile Maurice, Jamaïque, Inde, Philippines).

Les techniques spatiales offrent des possibilités inédites pour l'aide au développement notamment dans les domaines de la navigation et du positionnement, ainsi que de l'observation de la Terre. En particulier, les satellites d'observation de la Terre permettent de recueillir des informations essentielles pour la gestion des ressources, l'aménagement du territoire, la surveillance de l'environnement. Les CD-ROM investissent l'éducation et le stockage et la diffusion de l'information. Dans la production, les technologies CIM et celles de la gestion des flux (Just in Time) représentent des gains de productivité importants.

1.3 En matière d'applications de la société de l'information, **des opportunités nouvelles** se dessinent pour les PED, apportant des bénéfices comparables à ceux qui se manifestent dans les pays industrialisés, comme par exemple: pour les PME, une gestion plus efficace, un accès à l'information économique, à la formation, à des réseaux clients/serveurs interactifs et aux marchés internationaux ou encore une efficacité accrue pour les gouvernements et les administrations.

Les technologies **d'éducation et formation** notamment formation à distance et multimédia, et les nouveaux modes d'apprentissage offerts par la SI pourraient être utiles comme instruments pour faire face à ces besoins quantitatifs et structurels de pays qui doivent accueillir, former et intégrer dans le tissu économique des effectifs considérables (dans la plupart de cas, la moitié de la population a moins de 20 ans), et établis dans des zones d'habitat dispersé ou sous-équipées. Par ailleurs, il s'agit de renouveler les compétences de manière permanente, tout au long de la vie, grâce à la formation continue.

Certains pays sont frappés par des endémies et des épidémies sur de larges échelles. La **télémédecine** peut contribuer à répondre à ces défis en renforçant l'organisation et en améliorant la gestion des soins de santé. Les réseaux télématiques peuvent relier entre elles les bases de données pour suivre

l'évolution de maladies (épidémiologie), donner accès à une expertise médicale par téléconsultation, et ouvrir la voie à une assistance médicalisée à distance. Les TIC jouent également un rôle important dans la préparation et la mise en oeuvre des politiques de santé.

Dans le **domaine industriel et dans le commerce international**, les TIC constituent un facteur décisif de la compétitivité soit qu'elles améliorent la qualité de la production (normes plus rigoureuses, contrôle de qualité) ou son contenu immatériel lié à la mode (textile), qu'elles intègrent une fabrication dans un processus complexe comme pour les pièces détachées automobiles ou encore qu'elles constituent la voie de transmission des commandes et des spécifications préfigurant le commerce électronique. Dans certains pays, la production de logiciels et la saisie de données informatisées permettent une forte création d'emplois (100 000 ingénieurs du logiciel en Inde); de nouveaux marchés apparaissent aussi pour le traitement des textes de la presse, des médias et le secteur audiovisuel.

En matière de **recherche** en agriculture, chimie, gestion des eaux, pêche, environnement, urbanisme, etc, le développement de réseaux permet aux chercheurs des PED de disposer de l'information et de constituer des équipes à taille critique, et ainsi de s'intégrer dans la communauté scientifique mondiale, contribuant aussi à limiter la fuite des cerveaux.

L'émergence dans de nombreux PED d'une nouvelle **presse indépendante** ainsi que l'explosion du phénomène Internet, la libéralisation des ondes et l'évolution des radiotélévisions d'état vers un statut de diffuseur de service public, créent une demande croissante d'informations d'actualité, tant écrites qu'audiovisuelles. Cette information pluraliste contribue au renforcement de la société civile et à la consolidation de la démocratisation dans de nombreux PED.

La **diversité linguistique** incluant tant certaines langues communautaires que des langues propres aux PED constitue une richesse culturelle qui fait partie du patrimoine de l'humanité. Elle peut, grâce aux TIC, alimenter le développement d'une industrie des contenus multiculturels et multimédias basée en particulier sur des publications électroniques.

1.4 Les TIC en elles-mêmes ne constituent pas le seul instrument pour impulser le développement structurel. Elles ne trouveront leur pleine efficacité que si les sociétés qui les utilisent parviennent à se les approprier. L'expérience en matière d'aide au développement montre que l'usage des nouvelles technologies doit être largement adapté selon les contextes nationaux et locaux, les configurations géographiques, la structure économique du pays ou à ses besoins fondamentaux. Cependant les TIC recèlent un potentiel remarquable qui peut être mis au service des stratégies de développement et de la compétitivité des PED et ce potentiel est très loin d'être encore parfaitement exploité. L'objectif de cette communication est de proposer une stratégie globale en la matière.

## 2 Les défis à relever par les PED

Les bénéfices de la SI pour les PED dépendent toutefois du niveau des infrastructures de la communication et de l'information et des capacités de développement offertes par leurs systèmes économiques et réglementaires.

2.1 La situation des **infrastructures de télécommunications** dans les PED est très contrastée, mais de façon générale à un niveau éloigné des pays industrialisés. En effet, si l'on se réfère à l'indicateur de télédensité<sup>2</sup>, les pays industrialisés se situent à plus de 48, les pays à revenu

---

<sup>2</sup> Nombre de lignes principales pour 100 habitants.

intermédiaire autour de 10, alors que les pays les moins avancés (PMA) sont aux environs de 1,5 et que la moyenne mondiale est à 11,5. Cette différence quantitative est accentuée par des faiblesses qualitatives des réseaux qui affectent la qualité et la fiabilité des communications et par des disparités structurelles entre zones urbaines et rurales. Ainsi la télédensité des zones rurales ne dépasse pas 0,8 pour les pays à revenu inférieur. Les infrastructures ne répondent pas à la demande et ne permettent pas l'accès aux réseaux globaux de communications. Par ailleurs, le défaut de paiement des administrations publiques dans certains cas, la non-affectation des paiements des communications internationales (retenues au budget général de l'Etat) et la structure des coûts qui surtaxent les communications internationales et subventionnent les communications locales privent les opérateurs de télécommunications des ressources de leur activité; leur gestion publique obère l'utilisation optimale des moyens<sup>3</sup>.

Cependant, les facteurs de dynamisme ne manquent pas. D'abord, une demande solvable importante existe, comme le montrent des listes d'attentes pléthoriques et des délais de raccordement atteignant dix ans, l'existence de véritables "marchés noirs" des lignes téléphoniques dans certains cas et enfin les niveaux élevés du revenu moyen par ligne. Ceci explique que de nombreux pays aient connu une croissance soutenue des télécommunications, par exemple plus de 17% par an pour l'ensemble des pays à revenus inférieurs à 700 dollars EU sur la période 1984-1994. La baisse du coût des technologies et la concurrence des nouveaux opérateurs globaux utilisant par exemple le call-back induisent une baisse des revenus traditionnels des communications internationales qui inquiète les PED. Ceci les conduit à prendre conscience des changements en cours.

2.2 Pour les **autres infrastructures de l'information**, la distribution des PC par 100 habitants donne une indication du fossé en matière d'informatique, variant de 18 pour les pays à hauts revenus, à 2,3 pour ceux à revenus intermédiaires et à 0,01 pour ceux à bas revenus. Quant au marché des technologies de l'information, il est constitué à 34,7% par les Etats-Unis, à 29,3% pour l'Europe, à 14,6 % pour le Japon quand le reste du monde ne compte que pour 21,4 %. De même la transmission de données et la distribution des serveurs Internet comme celle de ses usagers reflètent ces différences. Comme précédemment, des facteurs de dynamisme ne manquent pas, parmi ceux-ci, la baisse des prix, le développement des applications multimédia et de l'accès à Internet jouent un rôle incitatif. Le marché des PC est dynamique et il pourrait suivre les traces de la télévision qui s'est bien diffusée dans les pays à bas revenus, où 46% des foyers en sont dotés.

2.3 Selon la Banque mondiale, les investissements annuels nécessaires au développement des télécommunications dans les PED durant les cinq prochaines années s'élèvent à 60 milliards de dollars EU. Les financements de l'aide publique internationale ne devraient pas dépasser 2,3 milliards et la majorité des Etats ne peuvent financer la différence. Seul le secteur privé sera en mesure de réaliser les investissements à hauteur des besoins. Sa mobilisation dépend toutefois d'un cadre législatif et réglementaire stable, prévisible et transparent, permettant des prises de décision économique rationnelle.

Les engagements sur l'accès au marché et le traitement national, ainsi que sur les **principes réglementaires** adoptés par 69 pays, dont de nombreux pays en développement, dans le cadre des négociations OMC/GATS sur la libéralisation des services de télécommunication qui se sont achevées le 15 février 1997 constituent un cadre général qui peut convenir à l'ensemble des PED. Ils concernent l'indépendance du régulateur, les règles de base de la concurrence, l'interconnexion des réseaux, (---) les obligations de service universel, la transparence de l'attribution des licences et de

---

<sup>3</sup> "Livre vert africain - Politiques de télécommunication pour l'Afrique", Document 2-F, 2 avril 1996, Bureau de développement des télécommunications, UIT.

l'allocation des fréquences. Afin d'avancer plus rapidement dans la voie de la société de l'information, les PED devraient entamer une réflexion visant à identifier le meilleur processus possible pour faire progresser leurs systèmes de télécommunications nationaux vers les principes indiqués par le GATS. Ils seraient ainsi en mesure de remplir les engagements souscrits auprès de l'OMC sur les services de télécommunication et, pour ceux des pays qui n'auraient pas pris de tels engagements, d'y souscrire y compris en matière de principes réglementaires.

2.4 Le **capital humain** conditionne ces évolutions en permettant de maîtriser les mutations. Ceci concerne les techniciens des domaines des télécommunications et de l'informatique, et en particulier du logiciel, qui offrent des perspectives importantes de nouveaux emplois. Ceci concerne également la formation de personnels des métiers de l'information comme enseignants et journalistes, des responsables de la réglementation, de la gestion (marketing, services financiers et commerciaux, et contrôle de qualité) ainsi que de nouveaux médiateurs spécialistes de l'accès et de l'usage des TIC. Par ailleurs, la possibilité d'apprentissage tout au long de la vie doit être fournie.

2.5 Un dialogue sur les aspects de la société de l'information liés au développement est mené dans certaines enceintes internationales comme l'UIT, l'UNESCO, la CNUCED, le PNUD, avec le programme SDNP, la Banque mondiale avec son initiative InfoDev et l'OCDE.

## **B L'ACTION COMMUNAUTAIRE ET SES PERSPECTIVES**

### **3 La contribution de l'Union européenne à la promotion de la société de l'information dans les pays en développement**

Les actions de coopération en matière de télécommunications et des technologies de l'information de l'UE se sont progressivement renforcées au fil des années. L'expérience révèle qu'elles répondent à un besoin croissant plus explicitement exprimé par nos partenaires et qu'elles sont porteuses de résultats concrets et importants<sup>4</sup>. Les thèmes de la société de l'information et des technologies associées font l'objet de dispositions formelles dans les nouveaux accords de coopération signés avec les pays tiers en développement.

3.1 La **coopération économique, financière et technique** a donné lieu à des activités significatives dans les différentes régions partenaires de l'Union<sup>5</sup>.

En Méditerranée, plusieurs projets ont été réalisés dont l'appui à l'interrogation des bases de données communautaires. A Malte, la Commission européenne a partiellement financé la réhabilitation du réseau de télécommunication. Récemment, un programme de 10 millions d'ECU a été approuvé pour la modernisation de l'opérateur syrien de télécommunications.

En Afrique l'accent a été mis sur les télécommunications rurales et les communications par satellite. Deux projets sur les services de télécommunications ruraux ont été réalisés au Mozambique (13 MECU) sous le FED VI et en Tanzanie (25 MECU) sous le FED VII. En outre, un grand projet sur les communications par satellites pour la sécurité de l'aviation civile a été lancé en Afrique

---

<sup>4</sup> Voir SEC(94) 428 "Télécommunications et Développement, le rôle de l'Union Européenne." Document de travail des services de la Commission.

<sup>5</sup> Voir l'annexe indiquant les montants totaux donnés par la Communauté (Commission + BEI) aux projets de télécommunications dans les PED, et par zones géographiques (Méditerranée, Afrique, Amérique latine et Asie; les pays d'Europe centrale et orientale ne sont pas compris dans ces données, bien qu'ils fassent l'objet d'une coopération importante de la part de l'Union).



occidentale et centrale (38 MECU) sous les FED VI et VII. Dans le Pacifique, les projets ont permis de développer les communications entre les îles.

En Amérique centrale, un appui à la modernisation des télécommunications, est en cours de réalisation avec l'Organisation régionale COMTELCA pour un financement de 18 millions d'ECU. D'autres projets comme l'étude des ressources humaines au Venezuela ou des applications télématiques au Mexique ont été menés à bien et l'AHCIET met en oeuvre un programme de séminaires.

Pour l'Asie, les actions liées à la SI ont été incluses dans d'autres opérations. Les mécanismes ECIP de promotion des partenariats complètent chacun des programmes régionaux ALINVEST, Asia-INVEST, MEDINVEST, ont permis de soutenir plus de vingt projets de joint ventures dans le domaine de l'information et la prise en compte des TIC dans les secteurs industriels.

3.2 **La coopération scientifique internationale** avec les pays en développement a été engagée dès 1990 au titre des actions d'accompagnement (APAS) du Programme Cadre et des projets pour 27 MECU ont été lancés de 1990 à 1994, concernant notamment des activités en Chine et en Inde. Depuis 1995, cette coopération s'inscrit dans le IV<sup>o</sup> Programme Cadre de R&D Action 2, Coopération internationale, qui a permis de lancer 25 projets pour 9 MECU couvrant des thèmes allant de la micro-électronique, les applications télématiques (télé médecine en Amérique latine, téléenseignement en Afrique et Amérique latine, la gestion des ressources naturelles et ingénierie linguistique dans les pays arabes), la gestion des ressources naturelles (en particulier au niveau des forêts tropicales) et aux applications industrielles (industries du textile au Maghreb ou machines-outils en Amérique latine). Une réflexion s'est engagée sur l'opportunité d'interconnecter les réseaux de recherche européens avec les réseaux correspondants dans le PED.

3.3 **La Banque Européenne d'Investissement**, pour sa part, a accordé une partie des financements destinés aux pays tiers à des initiatives dans le cadre de la Convention de Lomé et des accords avec les pays méditerranéens. Depuis 1980, plus de 350 millions d'ECU ont été prêtés dans les pays de la Méditerranée et les ACP, depuis 1993 dans les pays d'Amérique latine et d'Asie qui ont signé des accords de coopération avec la Communauté. La Banque a apporté son appui à des projets, établis à la demande des pays bénéficiaires et concernant l'extension ou la modernisation des réseaux de télécommunication. Plusieurs prêts et interventions sous forme de capital risque ont été effectués dans les pays africains pour le financement de réseaux en particulier dans les zones rurales comme en Erythrée, en Ethiopie, au Burkina Faso et en Namibie. Au Maroc, la BEI a concédé un prêt de 80 MECU pour l'extension des liaisons internationales par câble, permettant de relier Tetouan à l'Espagne et Casablanca au Portugal et à la France. En Erythrée, 8 MECU ont été prêtés pour le renforcement du réseau local et les liaisons internationales, en complément d'un projet régional intéressant également Djibouti. Un investissement de 75 MECU a été réalisé au Chili en 1994 pour le raccordement par réseau numérique de 400 000 nouveaux abonnés durant les deux années suivantes, ce qui a occasionné une croissance de 23% de la télédensité initiale (de l'ordre de 12 lignes/100 habitants).

3.4 **Les Etats Membres** ont également des programmes bilatéraux en TIC. A titre d'exemple, et sans être exhaustif, le Secrétariat du Commonwealth basé à Londres promeut l'organisation de séminaires sur la réglementation des télécommunications ainsi que des formations techniques. Le projet Govenet vise à illustrer les défis qui accompagnent la mise en place d'Internet en Afrique et présente des propositions pour y remédier en reliant par des réseaux les spécialistes de la gestion en Afrique en coopération avec l'Association des Institutions de formation à la gestion de l'est et du sud de l'Afrique (AMTIESA). Le programme espagnol de coopération scientifique et technique avec les pays d'Amérique latine (CYTED) a mené à bien plusieurs projets dans les domaines des TIC. En France, parmi différentes initiatives, on peut citer le projet Rio (Réseau Intertropical d'Ordinateurs),

de l'Orstom qui a relié, à la fin des années 80, les centres et les laboratoires des pays du sud de l'Afrique aux réseaux mondiaux de recherche. L'extension du réseau français REFER est envisagée vers les PED avec le soutien de l'AUPELF/UREF qui développent un système d'information scientifique SYFED dans les pays francophones. Par ailleurs l'INRIA poursuit les coopérations avec de nombreux partenaires dans les PED. Le Gouvernement Italien, en association avec l'UNESCO et la République de Corée, a financé le projet RINAF (Regional Informatics Network for Africa) pour la création de plusieurs points d'accès à des réseaux d'information en Afrique, en coopération avec d'autres initiatives similaires dans la région, tels que le Rio de l'Orstom.

### **Pour une nouvelle impulsion à l'action communautaire vers les PED**

4.1 Le tableau que nous venons de dresser montre qu'une certaine prise de conscience s'est opérée, dans la Communauté comme dans les pays bénéficiaires, sur le caractère stratégique de **l'intégration des PED dans la société de l'information**. Ceci devrait toutefois faire l'objet d'une stratégie prenant en compte cette dimension dans l'évaluation des projets et programmes de coopération afin d'assurer une cohérence de l'ensemble des instruments de coopération, renforçant leur efficacité. Pour mettre en oeuvre ces orientations, il ne s'agit pas de prévoir de nouveaux crédits, mais plutôt, en accord avec les pays partenaires d'insuffler systématiquement la dimension société de l'information dans les programmes existants, réorientant éventuellement certaines interventions particulièrement là où cette dimension peut apporter un avantage. Un premier objectif prioritaire reste de favoriser la mise en place d'un cadre économique et réglementaire permettant de mobiliser les capitaux locaux et internationaux en vue d'un accès des PED aux TIC et à leur bénéfice. Le deuxième objectif est de mettre la technologie au service du développement.

Créer les conditions de cette intégration implique:

- d'établir les **préalables au développement** de la société de l'information: cadre réglementaire favorable aux investissements, engagements auprès de l'OMC sur les principes réglementaires en matière de télécommunications de base, normes;
- de **favoriser l'accès des PED** à la SI par des mesures concernant les ressources humaines, le transfert de technologies notamment dans les activités de production et de commerce, la démonstration des applications; ceci inclut leur participation aux activités de R&D communautaire;
- d'appuyer les mesures **permettant le partenariat** entre opérateurs privés de l'Union et des pays en développement;
- de contribuer à une **meilleure intégration entre les systèmes d'information et de communication des pays en développement** de même région, afin d'encourager l'interconnexion de leurs systèmes et le développement de services nouveaux, en s'inspirant de l'exemple communautaire;
- de promouvoir le **dialogue et la coordination avec les initiatives internationales** des Etats Membres et celles des Organisations internationales concernées.

Ces activités tiendront compte des priorités des partenaires, et souvent, elles ne modifieront pas les finalités de la coopération mais viseront à les servir plus efficacement dans la spécificité due à la situation économique de chacun d'entre eux. Enfin, Il ne s'agit pas non plus de se substituer aux PED, mais de leur donner les moyens de participer à la définition des cadres globaux de la société de l'information et de développer des modèles internes pour son usage.

4.2 Il est proposé d'organiser la coopération autour de huit **modalités d'actions** qui comportent:

- La poursuite de la **sensibilisation et du dialogue** incluant les aspects sociaux et sociétaux. Ceci peut se faire en incluant la dimension société de l'information dans le dialogue institutionnel que l'Union Européenne entretient avec la majeure partie des pays en développement. Dans la mesure du possible, cette activité devrait être conduite en coordination avec les initiatives de sensibilisation des Organisations internationales telles que la Banque Mondiale (InfoDev), l'UNESCO, et l'UIT (notamment Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications en 1998 à Malte, et conférences régionales), ainsi que le cas échéant en appui aux initiatives qui pourraient être prises dans le cadre du suivi de la Conférence de Midrand. Dans ce contexte, il importe d'encourager la création d'instances de concertation entre fournisseurs, opérateurs et utilisateurs (gouvernements des PED, décideurs locaux, société civile) afin de définir comment les nouvelles technologies pourraient améliorer les stratégies nationales et locales de développement.
- L'appui à l'**établissement d'un cadre réglementaire** approprié au développement des infrastructures pour lequel l'UE dispose d'une expérience diversifiée de libéralisation graduelle qui peut servir d'inspiration avec évidemment des nuances nationales. Ceci inclut une assistance technique à la mise en place des engagements pris par les pays en développement auprès de l'OMC, ainsi qu'un appui aux pays qui envisageraient de souscrire de tels engagements.
- **L'utilisation des instruments financiers** gérés par la Commission et la BEI, en tenant compte des possibilités des autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale mais aussi BID, BAD, etc.) et en assortissant la coopération financière d'une certaine conditionnalité soutenant les ajustements structurels et l'adaptation progressive des opérateurs. Ainsi les interventions devraient être ciblées, orientées de façon à accompagner les évolutions et, pour ce faire, appuyer les opérateurs crédibles et qualifiés, donnant des perspectives d'efficacité et durabilité. Un intérêt particulier pourrait être porté aux projets à caractère rural ou d'importance régionale.
- Une action favorisant l'adoption au plan régional de **normes** identiques qui assurent l'interconnectabilité des réseaux et l'interopérabilité des services d'une part, et d'autre part permettent aux utilisateurs de bénéficier des baisses de prix liés aux économies d'échelle. Ceci implique aussi un encouragement à l'adoption de règles strictes de qualité pour les composants et systèmes. L'UE a développé une politique dynamique de normalisation qui a notamment abouti à des standards comme GSM, RNIS, DECT ou ERMES. Les PED pourraient être intéressés de façon plus étroite aux travaux de normalisation et bénéficier ainsi de l'expérience communautaire. Une telle coopération devrait être envisagée en s'appuyant sur les organismes européens comme l'ETSI ou le CEN/CENELEC.
- Les **projets pilotes** permettent de faire la démonstration des bénéfices concrets des applications, de tester leur faisabilité technique et de mesurer leurs implications économiques et leur acceptabilité culturelle. Ils permettent aux utilisateurs de progresser par étapes successives à la fois sur l'adaptation des applications et sur leur capacité à les maîtriser. Il est donc recommandé d'engager dans les programmes existants, des projets ciblés sur les domaines jugés prioritaires dans le cadre de Plans d'action Régionaux. Ceci devrait être fait en étroite concertation avec les projets lancés au plan mondial dans le cadre du G7 suite à la conférence de Bruxelles; le *Global Inventory Project* pourrait servir d'appui pour les échanges d'information dans ce domaine.

- La **prise en compte des TIC dans l'industrie**, en particulier dans les secteurs où se développe une coopération avec l'UE<sup>6</sup>.
- L'appui à la définition d'une stratégie de développement de la société de l'information implique de mettre en place des **ressources humaines nécessaires**, notamment par le transfert d'expériences en matière de formation, d'accès multilingue à la connaissance et la mobilisation des nouvelles technologies dans ce domaine. Un accent particulier devrait être mis sur les actions de formation pointues notamment régionales destinées aux régulateurs, aux décideurs, aux distributeurs et gestionnaires, aux techniciens de haut niveau et aux multiplicateurs de l'information. Les capacités locales en matière de formation, notamment de techniciens, et leur développement lorsqu'elles ne sont pas suffisantes, devraient être une priorité.
- L'UE a inscrit la SI parmi les axes primordiaux du V<sup>o</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement<sup>7</sup>. Dans certains cas, les pays en développement pourront participer aux programmes communautaires dans ce domaine sur une base projet par projet. Ceci devant être mis en oeuvre dans le cadre des dispositions relatives à la coopération internationale dans le V<sup>o</sup> Programme-Cadre. Concrètement, **l'interconnexion des réseaux de recherche** européens et des PED devrait être systématiquement promue, notamment pour rompre l'isolement des chercheurs des PED et leur donner un accès abordable à la documentation spécifique.

4.3 Afin de tenir compte des spécificités économiques, politiques et culturelles des PED, et de leur demandes les actions envisagées devraient être modulées en fonction des particularités de chaque grande région et de la nature du dialogue que la Communauté entretient avec chacune d'elles. Concrètement un **Plan d'Action Régional** devrait être élaboré et mis en oeuvre dans chaque cas.

- **Pour la Méditerranée**, la coopération communautaire qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de Barcelone pour un partenariat Euro-méditerranéen (Novembre 1995); le Plan d'actions de Barcelone prend en compte la SI. La Conférence de Rome sur la construction de la société euro-méditerranéenne de l'information (30-31 mai 1996) a mis l'accent sur l'importance d'une aire de communication à la mesure des flux d'échanges. Un plan d'action préparé dans le cadre MEDA couvre les actions d'intérêt régional et propose une synergie entre les différents instruments visant à l'ajustement structurel notamment par un appui à l'adaptation des réglementations, un dialogue par le biais d'un **Forum sur la SI**, l'accompagnement de la **restructuration des télécommunications, la formation** et six domaines pour des projets pilotes: **soins de santé, commerce électronique, tourisme/patrimoine, IT dans l'industrie et l'innovation, les applications des techniques spatiales, les réseaux de la recherche et de l'éducation**. Des projets complémentaires sont aussi soumis par les Etats bénéficiaires, en bilatéral.
- **La Convention de Lomé** contient des dispositions offrant un cadre pour le développement d'une coopération en matière de communications et d'information avec les 70 Etats partenaires d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique. Des **applications prioritaires en matière de services sociaux et économiques** devront être développées en fonction des

---

<sup>6</sup> Document des services de la Commission sur la coopération industrielle en Méditerranée et en Asie.

<sup>7</sup> Com (97) 47 final, Communication de la Commission européenne: "Vers le cinquième Programme-Cadre, les objectifs scientifiques et technologiques".

besoins exprimés. Une référence dans le Livre Vert sur les relations EU/ACP<sup>8</sup> ouvre la voie d'une approche nouvelle à cet égard. Au niveau politique, il conviendrait d'inciter les gouvernements des pays ACP à une vraie prise en compte de la problématique des réseaux et TIC en appuyant leurs propres utilisateurs et créant, si nécessaire, des instances nouvelles chargées de favoriser le développement. Une approche spécifique devrait être envisagée pour les PMA.

- Les pays de **L'Amérique latine** sont liés à la Communauté Européenne par des accords bilatéraux, des accords sous-régionaux concernant les pays de l'accord de Carthagène (Pacte Andin), les Pays de l'isthme centro-américain et par un accord nouveau avec le MERCOSUR. Un dialogue régional est également conduit avec l'Amérique centrale (San Jose) et pour l'ensemble des pays concernés dans le cadre du Groupe de Rio. Les références à la coopération en SI ou en TIC sont prévues. La majorité des pays ont déjà restructuré les télécommunications et développé les infrastructures avec une participation active des Industriels et Opérateurs européens, ou ont déjà entamé le processus. La coopération sous le principe du bénéfice mutuel, devrait porter sur les normes, les aspects industriels, la recherche et les applications prioritaires. Pour lancer cette coopération, il a été proposé d'organiser une conférence sur la coopération entre l'Union Européenne et l'Amérique latine en matière de société de l'information.
- **Les pays d'Asie** s'affirment à la fois comme consommateurs et comme producteurs dynamiques d'équipements d'information et de communication. Avec environ la moitié de la population du monde, ils apparaissent très attractifs aux yeux des opérateurs européens qui souhaitent une coopération plus étroite, comme l'a montré une étude récente sur les perspectives de coopération entre l'UE et l'Asie du Sud et du Sud-Est<sup>9</sup>. Sur la base des conclusions de cette étude, un cadre initial de coopération avec ces pays est en cours d'identification. Il couvre principalement des domaines prioritaires d'application des TIC et la création en Asie d'une "Fenêtre Technologique" qui facilitera la coopération entre les entreprises d'Europe et d'Asie et qui permettra également une assistance dans des aspects comme la dérégulation et les normes. En ce qui concerne les pays de l'ASEAN, un programme a été lancé au Sommet ASEM, tenu à Bangkok en avril 1996. Les TIC occupent une place importante dans la réunion "Partenariat avec l'ASEAN" prévue en novembre 1997 à Singapour. Les projets qui utilisent des satellites d'observation ont contribué au développement des savoir-faire locaux. Aujourd'hui, la forte demande émanant de cette région plaide en faveur d'un programme spécifique dont le premier objectif est de contribuer au partenariat entre entreprises. Dans le cas de l'Inde et de la Chine, des coopérations ciblées comportant des perspectives industrielles devraient être poursuivies. Enfin pour les pays plus démunis, comme le Viet Nam ou la Mongolie par exemple, les actions devraient porter en priorité sur les services de base en information et en communication et la préparation de leur accès à la SI.

---

<sup>8</sup> "Livre Vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle", COM (96)570.

<sup>9</sup> "EU-Asia IT&C Economic Co-operation", Final Overall Report, August 1996, EC/ECO Mission n° 569/96 (ref. EC CC/B/ECO/2/B7-3001/95/155).

## Conclusions

Les actions de sensibilisation et d'information engagées jusqu'ici ont mis en lumière les enjeux importants de l'intégration des PED dans la société de l'information. Trois objectifs ont été atteints notamment grâce à la Conférence de Midrand:

- le lancement d'un dialogue entre pays développés et ceux en développement;
- l'engagement du processus qui doit conduire à une vision de la société globale de l'information partagée entre les secteurs sociaux concernés par le développement;
- l'élaboration de principes communs et d'actions coopératives pour renforcer notre vision commune et répondre aux défis de la société de l'information.

Ce dialogue a permis de mesurer combien le fossé existant entre les pays industrialisés et ceux qui sont moins avancés, menace de s'élargir sous l'effet des mutations engagées et cette situation justifie une action spécifique. Dans ce contexte, la Commission européenne qui dispose déjà d'une expérience significative de la coopération dans les domaines des technologies concernées, propose de prendre une orientation résolument favorable au développement de la société de l'information dans les PED et d'inclure cette dimension dans sa politique générale de coopération avec les pays en développement.

Les actions proposées adoptent les mécanismes existants de la coopération pour les appliquer, selon les cas, au dialogue et à la sensibilisation, à l'élaboration de politiques appropriées, au développement et à l'interconnexion des infrastructures de l'information, à la formation des ressources humaines ou à la diffusion des usages et l'élaboration des contenus. Ces activités seront encadrées dans des plans d'actions régionaux qui assureront la cohérence de l'action communautaire, les synergies avec les actions des Etats Membres et une base pour la concertation avec les Organisations internationales.

Cette approche offre le cadre pour que l'UE et ses Etats Membres jouent un rôle actif de pont entre pays industrialisés et les PED et contribuent à traduire dans les faits la participation des PED dans la société émergente de l'information et à façonner celle-ci pour que chacun y trouve une place.

ANNEXE 1

**Liste des acronymes**

<b>ACP:</b>	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la Convention de Lomé
<b>AHCIET:</b>	Asociación Hispanoamericana de Centros de Investigación y empresas de Telecomunicaciones
<b>ALINVEST:</b>	Investment Program for Latin America
<b>AMTIESA:</b>	Association of Management Training Institutions of Eastern and Southern Africa
<b>ASEAN:</b>	Association of South East Asian Nations
<b>ASEM:</b>	Asian-European Meeting
<b>ASINVEST:</b>	Investment Program for Asia
<b>ATM:</b>	Asynchronous Transfer Mode
<b>AUPELF/UREF:</b>	Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française - Université des Réseaux d'Expression Française
<b>BAD:</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BEI:</b>	Banque Européenne d'Investissement
<b>BID:</b>	Banco Interamericano de Desarrollo
<b>CEN/CENELEC:</b>	Centre Européen de Normalisation - Centre Européen de Normalisation dans le domaine de l'Electricité
<b>CEPT:</b>	Conférence Européenne des Postes et Télécommunications
<b>CIM:</b>	Computer Integrated Manufacturing
<b>CNUCED:</b>	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement Economique
<b>COMTELCA:</b>	Commission des Télécommunications d'Amérique Centrale
<b>CYTED</b>	Ciencia y Tecnología para el Desarrollo
<b>DECT:</b>	Digital European Cordless Telephone (E. Commission standard for digital cordless telephones)
<b>ECIP:</b>	European Community Investment Partnership
<b>ETSI:</b>	European Telecommunications Standards Institute
<b>FLAG:</b>	Fiber-optic Link Around the Globe
<b>GATS:</b>	General Agreement on Trade in Services
<b>GSM:</b>	Groupe Spécial Mobile (the E. Commission and CEPT digital pan-european mobile telephone system)
<b>G7:</b>	Groupe des 7 pays les plus industrialisés
<b>INRIA:</b>	Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (France)

<b>InfoDev:</b>	Information for Development (World Bank)
<b>MEDINVEST:</b>	Investment Program for the Mediterranean Area
<b>MERCOSUR:</b>	Mercado Común del Cono Sur
<b>OCDE:</b>	Organisation de Coopération et Développement Economique
<b>ONG:</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ORSTOM:</b>	Organisation de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer
<b>PC:</b>	Personal Computer
<b>PED:</b>	Pays en Développement
<b>PMA:</b>	Pays les moins avancés
<b>REFER:</b>	Réseau Français de la Recherche
<b>RIO:</b>	Réseau Intertropical d'Ordinateurs
<b>RNIS:</b>	Réseau Numérique à Intégration de Service
<b>SDNP/UNCTAD:</b>	Sustainable Development Network Program (United Nations)
<b>S.I.:</b>	Société de l'Information
<b>TIC:</b>	Technologies de l'Information et des Communications
<b>UE:</b>	Union européenne
<b>UIT:</b>	Union Internationale des Télécommunications
<b>UNDP:</b>	United Nations Development Program
<b>UNESCO:</b>	United Nations Education Science Culture Organisation
<b>Vsat:</b>	Very-Small-Aperture Terminal (for satellite communications)
<b>WWW:</b>	World Wide Web

---